

AFFAIRE N° 22 - Projet de Statut d'un Office des Sports.

M. le Maire : Messieurs, le Statut-type d'un Office des Sports est tenu à votre disposition. Comme il s'agit d'un "Statut-type" nous ne pourrions que l'adopter purement et simplement, mais seulement après création effective de cet Office des Sports et après que nous ferons partie de la "FEDERATION DES OFFICES".